



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY	
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Décision budgétaire modificative n°1 - Exercice 2025

Il est proposé au conseil métropolitain d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2025 pour le budget principal, par le biais de la présente décision modificative (DM), dont l'unique objet vise à retranscrire budgétairement l'entrée de la métropole au capital de la société d'économie mixte « SEM ENERGIES de Dijon métropole », en lien avec le rapport dédié également à l'ordre du jour du présent conseil.

Les mouvements de crédits réalisés sont récapitulés dans le tableau suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
26 - Participations	261	Titres de participation	250 000 €
Total dépenses d'investissement			250 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	250 000 €
Total recettes d'investissement			250 000 €

1. Prise de participation au capital de la SEM ENERGIES de Dijon métropole

Pour mémoire, dans le cadre du projet de création de la société d'économie mixte « SEM ENERGIES de Dijon métropole », dédiée au développement des projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire métropolitain, une enveloppe prévisionnelle de 350 K€ avait été inscrite au budget primitif 2025, afin de permettre à Dijon métropole de prendre part au capital de ladite structure.

Conformément au rapport dédié à la création de la SEM ENERGIES de Dijon métropole, également à l'ordre du jour du présent conseil métropolitain du 27 mars 2025, le montant de la prise de participation au capital est *in fine* arrêté à hauteur de 600 K€ pour Dijon métropole.

Par conséquent, sont prévus en dépenses d'investissement, **250 K€ complémentaires** dans le cadre de la présente décision modificative budgétaire, afin de permettre le versement de la contribution de Dijon métropole au capital de la société, dont le montant est fixé à 600 K€, comme précédemment exposé (*crédits inscrits au chapitre 26, compte 261-Titres de participation*).

2. Equilibre de la décision modificative

L'équilibre de la présente décision modificative budgétaire est assuré par une majoration, en recettes d'investissement, des crédits relatifs à l'emprunt de **+ 250 K€** (chapitre 16, *nature 1641-Emprunts*).

En conséquence, les crédits d'emprunt d'équilibre, qui s'établissaient à hauteur de 14,949 M€ au stade du budget primitif 2025, sont désormais portés à 15,199 M€, étant toutefois précisé que ce niveau devrait pouvoir être totalement résorbé au budget supplémentaire 2025 après reprise de l'excédent global de clôture de l'exercice 2024.

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée, pour le budget principal ;

Considérant, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 du budget principal, ainsi que la maquette budgétaire correspondante jointe en annexe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 76	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	